



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2015 A 20 H 30

L'an deux mil quinze le vendredi 27 février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 20 février 2015, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, Mr TRANSON Nicolas, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr MORALA Alain, Mr VASSEUR Olivier, Mr POSSEME Christian, Mme BOUEME Karine, Mme HUAULT Diana

Madame BOUEME Karine a été désignée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

Voici l'ordre du jour :

1. Réaménagement du prêt du gîte du Val d'Erve,
2. Vote des subventions pour les associations,
3. Distribution des pierres pour les chemins communaux,
4. Aliénation d'un tronçon de chemin rural au profit de Mr HUNEAUD Franck, avis après enquête publique,
5. Panneau « vente de terrain constructible » rue Yvonne Busson,
6. Demande d'un local jeune par l'association Crazy Young,
7. Contrats de maintenance du gîte du Val d'Erve,
8. Tour de garde des élections départementales,
9. Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2015
10. Informations et questions diverses

PRET DE 150 000 €

(SUITE A UN REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRET DU MEME MONTANT)

DECISION :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt d'un montant de 150 000 € (suite au réaménagement de l'ancien prêt)

Montant : 150 000 €

Taux fixe : 1,96%

Durée : 13 ans

Périodicité : annuelle

Remboursement : échéance constante

Frais de dossier : 150€

prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme LEPAGE Jacqueline, maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT 2014	MONTANT 2015
Coopérative scolaire de Saulges-Chémeré le Roi	450,00 €	450,00 €
Union des pêcheurs de Saulges-Chémeré le Roi	80,00 €	80,00 €
Association tourisme et patrimoine de Saulges	400,00 €	800,00 € (*)
Amicale des anciens d'A.F.N.	75,00 €	/
Amicalement Saulges	400,00 €	400,00 €
Amicale des parents d'élèves de Saulges/Chémeré le Roi	225,00 €	225,00 €
Club du bon accueil de Saulges	450,00 €	450,00 €
S.P.A de Laval	50,00 €	50,00 €
Groupement de défense des ennemis des cultures	300,00 €	300,00 €
Secours catholique	50,00 €	50,00 €
Comice agricole de Meslay du Maine	50,00 €	/
Esculape	50,00 €	50,00 €
TOTAL	2 580,00 €	2 855,00 €

(*) montant exceptionnel de 400,00 € pour un dépliant touristique

DISTRIBUTION DE PIERRES POUR LES CHEMINS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide la distribution de pierres, GNTA 0/20 des carrières Nivet de St Denis d'Orques, au prix de 11,35 € HT la tonne, comme suit :

. La salle, chez Mr PORTIER Didier	½ camion
. La Chevallerie, chez Nicolas	½ camion
. La Chouanardière, Chez Mr BURT	1 camion
. La louisière, chez Mr MAASS	1 camion
. La Toussichet,	½ camion
. Le Gast, chez Mme CHEREAU	1 camion
. Le Préaux, chez Mlle COGNARD	1 camion
. Le four à chaux	1 camion
. chemin d'accès de la Ferranderie	½ camion
. Montguyon, chez Mme HUAUME	½ camion
. La Jariais et la Cache	½ camion
. Robert TROU	1 camion
. Le Lamberdier, Mr REDHON	1 camion
. Le Grand Valtro,	½ camion
. La bluterie, Mr et Mme GIRANDIER	½ camion
. Le Pont du Gué, Mme FAVROT	½ camion
. accès terrain de camping	2 camions

TOTAL : 13,5 camions arrondi à 14 camions

ALIENATION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL «LES PETITS PRES » AU PROFIT DE MR HUNEAUD

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 28 septembre 2012

Vu les conclusions du commissaire enquêteur, relatives à l'enquête publique concernant l'aliénation d'une portion du chemin rural « les Petits Prés» au profit de Mr HUNEAUD Franck, qui a eu lieu du 6 décembre au 22 décembre 2014 inclus,

Vu que le dossier n'a fait l'objet d'aucune observation, et a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Décide la suppression du chemin rural, compris entre les parcelles section H n° 245, 302, 18 et 20, d'une superficie de 4 ares 80 ca, au prix de 0,15 € le m², soit : 72 €

Autorise le Maire à signer l'acte de vente et à émettre le titre de recettes

PANNEAU « VENTE DE TERRAIN CONSTRUCTIBLE » RUE YVONNE BUSSON

Il est décidé de voir auprès de Mr DURET Vincent, maître d'œuvre, le coût de la viabilisation des 4 parcelles, d'une surface totale de 4 300 m². Il faudrait aussi déposer un permis d'aménager, afin d'avoir, notamment, l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France.

DEMANDE D'UN LOCAL JEUNE POUR L'ASSOCIATION CRAZY YOUNG

Le conseil municipal donne son accord pour mettre gratuitement, à la disposition des jeunes de l'association CRAZY YOUNG, le local au-dessus de la mairie. Il précise que les frais d'eau et d'électricité seront à la charge de la commune. Il faudra s'assurer que l'association ait une assurance et voir avec les services de la communauté de communes, la rédaction d'un règlement d'utilisation du local. D'autre part, Il nomme un élu référent, à savoir : Mr TRANSON Nicolas

CONTRATS DE MAINTENANCE DU GITE DU VAL D'ERVE

Monsieur TRANSON Nicolas, adjoint, explique que nous sommes tenus, par la commission de sécurité, de procéder à des vérifications annuelles des installations suivantes : Chauffage, installation de gaz, installations électriques, éclairage de sécurité, SSI (Système de Sécurité Incendie), installation des appareils de cuisson et de remise en température, moyens de secours (extincteurs). Nous avons reçu, par les installateurs, les contrats de maintenance.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les contrats suivants :

- GP CONFORT de l'habitat, pour la maintenance des caissons de ventilation,
- GP CONFORT de l'habitat, pour la maintenance de la chaudière gaz
- CEGLEC, pour la maintenance du SSI et éclairage de sécurité
- ALLIANCE FROID CUISINE, pour l'entretien des appareils de cuisson

Il demande à ce que les contrats pour la révision des extincteurs soient plus précis et revus, avant de prendre une décision.

TOURS DE GARDE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015

Les tours de garde sont répartis entre chaque conseiller en fonction de leur disponibilité. Il sera demandé à quelques électeurs ou électrices, hors conseil pour compléter les créneaux.

OUVERTURE DE CREDITS AUTORISANT LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, les dispositions de l'article L 1612-1 (lois 82.213 et 88.13) du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouvert au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.
Le compte concerné est :

Opération	Compte	Libellé	Montant
Non affectée	202	Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme...	960,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'exposé de madame le Maire,
- autorise madame le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015,
- précise que les crédits seront repris au budget primitif 2015

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Panneau vitrine d'affichage. Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un panneau 120 x 80, double face gris clair, à 1 638,38 € TTC
- Information de la 3C, sur leurs interventions possibles dans le cadre des fêtes et cérémonies (moyen matériel et humain),
- Sentiers pédestres, un inventaire officiel sera fait,
- Mur de l'école, il s'est à nouveau en parti effondré. Le conseil municipal accepte le devis de Mr CONSTANTINO, d'un montant de 1 576,00 €
- Panneaux de signalisation. Le conseil donne son accord pour le devis SIGNAUX GIROD, d'un montant de 561,96 € TTC pour les panneaux indicatifs du site des grottes, de la rue des Molaines et de l'église St Pierre.

DELIBERATIONS DU 27 FEVRIER 2015 PRISES du N° 2015-04 au N° 2015-07

REFERENCE	OBJET
DELIB-15-04	Prêt de 150 000,00 € (suite à un remboursement anticipé d'un prêt du même montant)
DELIB-15-05	Aliénation d'une portion du chemin rural dit « des Petits Prés » au profit de Mr HUNEAUD Franck
DELIB-15-06	Contrats de maintenance du gîte du Val d'Erve
DELIB-15-07	Ouverture de crédits autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

NOM	Prénom	Qualité	<i>Signature</i>
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	
MORALA	Alain	Conseiller municipal	
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	